

Relevé de décisions

Plénière du Conseil de quartier Léon Blum Folie Regnault

Mardi 22 novembre 2022 – Salle des mariages de la mairie du 11^e

Rappel de l'ordre du jour :

Préambule – renouvellement de l'équipe d'animation

1. Vie des commissions
 2. Espace canin : Suivi de la concertation avec le Collectif des usagers
 3. Projet de revalorisation du bas-relief de l'ancienne fontaine « *Allégorie de la Liberté* »
 4. Vœu relatif aux nuisances engendrées par la monoactivité bistrotière
 5. Vote des budgets d'investissement
 6. Questions diverses des habitants.
-

Introduction de Joséphine Lanfranchi, adjointe au Maire en charge de la jeunesse et référente du conseil de quartier Léon Blum Folie Regnault et de Jean Pierre Corsia, Adjoint au maire en charge de la démocratie, de la participation et de la prospective.

Préambule :

Renouvellement de l'équipe d'animation

Les Conseils de quartier du 11^{ème} arrondissement sont composés d'une équipe d'animation et d'ateliers. Renouvelable tous les ans, l'équipe d'animation de chaque Conseil de quartier, est ouverte à toutes les conseiller·ère·s volontaires. Elle a la charge d'animer le conseil et de voter les dépenses imputables à son budget de fonctionnement, conformément à l'article 9 du présent règlement.

L'équipe d'animation se réunit au moins un mois avant chaque plénière pour la préparer et l'organiser : restitution des travaux, ordre du jour, animation, etc. Les réunions de l'équipe d'animation peuvent se tenir en visioconférence ou en présentiel

La participation à une équipe d'animation est limitée à une durée d'un an, renouvelable 2 fois. La composition de l'équipe d'animation est arrêtée en réunion plénière chaque année.

Après échanges avec les présentes, l'équipe d'animation du Conseil de quartier Léon Blum Folie Regnault pour l'année 2023 est la suivante :

NOM	PRENOM	CANDIDATURE CONFIRMEE
BOUSSEMARY	Monique	Oui
DESLOUIS	Martine	Oui
HEMONET	Jérôme	oui
KEFALAS	Josette	Oui
LETELLIER	Catherine	Oui
PERCHERON	Nadine	Oui
TCHINDA	Marc-Albert	Oui

Un délai d'une semaine à compter de la plénière du 22 novembre a été accordé pour toute personne souhaitant rejoindre l'équipe d'animation du Conseil de quartier. Il suffit d'envoyer un courriel à la Cellule des Conseils de quartier : democratielocale11@paris.fr

1. Vie des commissions :

1.1 Atelier Santé Solidarité

Les activités régulières de l'atelier ont pu être maintenues malgré le manque de participant.es à l'atelier. L'atelier s'est notamment occupé de : l'organisation du repas solidaire, de l'aide aux activités de la bagagerie Onze Mille Potes, et a participé tout au long de l'année à l'inter-Conseil de Quartier SOLEX (Solidarité-Exclusion). Lors de la dernière commission de SOLEX, il a été décidé de réactiver le conseil local du handicap. Le prochain repas solidaire organisé par l'atelier aura lieu en janvier ou février (en attente d'une salle pour la cuisine collective).

3 résidentes du quartier se sont portées volontaires pour rejoindre l'atelier Solidarité.

Présentation de Onze Mille potes, la bagagerie et laverie solidaire rue Oberkampf :

Les conseils de quartier ont aidé à l'installation de cette bagagerie et laverie solidaire. L'atelier solidarité lance un appel à bénévoles car depuis le Covid de nombreux seniors bénévoles ne sont pas revenus pour s'impliquer. L'association est en recherche permanente de bénévoles, notamment pour gérer la laverie.

Plus d'information ici : <https://onzemillepotes.com/>

1.2. Atelier Culture :

- Exposition « Gardette d'hier à aujourd'hui » dans le cadre de la carte blanche aux associations et aux citoyens sur la thématique « Culture » affichée sur les grilles du square Gardette du 12 septembre au 10 octobre 2022.
- Exposition « Arrêt sur mémoires » installée au centre Paris Anim' Mercœur du 13 au 30 septembre 2022 et à la salle Olympe de Gouges lors du Salon des seniors.
- Participation à la fête des jardins (square Olga Bancic) le dimanche 25 septembre 2022.

- Animation le samedi 8 octobre 2022 « Kiosque en poésie » au square Gardette. Concours de poésie lancé en mai « Gardette votre jardin extraordinaire », exposition des poèmes, déambulation poétique, promenade, quizz sur les poètes, contes musicaux pour les enfants etc. et la remise des prix des lauréats du poème.
- Exposition des poèmes « Gardette, votre jardin extraordinaire » à la Maison des Associations et de la Vie Citoyenne du 10 au 15 octobre et au centre Paris Anim Mercœur du 5 décembre au 2 janvier 2023.

Les futurs projets de l'atelier Culture

- Janvier 2023 (en attente d'accord) : Exposition « Arrêt sur mémoire » dans le cadre des vœux du maire en Salle Olympe de Gouges.
- Samedi 20 mai 2023 : Jeu de piste sur le thème « Faune et flore dans le 11^{ème} », en collaboration avec l'association MJC Paris-Mercœur.
- Edition du livre à partir de l'exposition « Arrêt sur mémoires ».

1.3 Atelier Propreté :

Lundi 10 octobre 2022

Dans le cadre de la refonte du Plan de Propreté, et suite aux réunions de concertation qui s'étaient tenues avant l'été, les membres de l'atelier ont eu l'opportunité de participer à une marche exploratoire « *Corbeilles de rue* » en présence de la DPE et de la mairie du 11^{ème}. L'objectif était de visualiser de situ les propositions soumises concernant les corbeilles de rues (emplacement, déplacement et/ou suppression éventuelle...).

Jeudi 20 octobre 2022

En lien avec la commission Sécurité / Vivre ensemble / Nuisances sonores, participation à une « réunion/Petit déjeuner canin ». À la suite de cette réunion, les membres de l'atelier ont organisé une visite de l'espace canin avec quelques propriétaires de chiens afin de visualiser, sur site, les propositions faites durant la réunion.

1.4 Atelier Vivre ensemble, Nuisances sonores, Sécurité

Participation à l'événement « Une journée pour la vie », le samedi 24 septembre 2022, organisé par l'association HDJ, au square de la Roquette. L'objectif de cette journée était de sensibiliser les jeunes contre les rixes par le biais de tournois sportifs (football et basket), d'ateliers, de concert... La buvette a été financée par le Conseil de quartier.

Projection du film « La chaîne qui nous rassemble » le mardi 15 novembre 2022, film de sensibilisation contre les rixes, réalisé par plusieurs associations, dont HDJ. La séance du 15 novembre a eu lieu en présence des institutions et acteurs du quartier (Commissariat du 11e, DPMP, DJS, CAF, EDL, Mission locale, centres de prévention spécialisés, structures jeunesse...). Par la suite, une projection à destination des collèges et lycées pourrait éventuellement avoir lieu au Centre Paris Anim Mercœur ou dans une salle de la mairie.

1.5. Atelier Cadre de vie – Espaces verts – Urbanisme

Rappel et présentation du travail de l'atelier autour du réaménagement de la placette rue de la Roquette.

Mars 2022 :

- marche exploratoire – identification des problématiques + idées d'aménagements
- rencontre de Joséphine Lanfranchi pour expliquer la démarche
- élaboration d'un questionnaire (constat + proposition)

Avril/mai 2022: réalisation du questionnaire *in-situ* auprès des usagers/le voisinage et les acteurs sociaux économiques de la placette

Juillet 2022 : présentation des grandes lignes du projet en plénière du Conseil de quartier

Octobre 2022 : échanges avec les élus (et les services techniques) sur les possibilités/impossibilités techniques

Novembre 2022 : plénière du conseil de quartier (pt d'avancement)

Décembre : avancement du projet avec les élus et les services techniques (évaluation budgétaire + entretien dans le temps)

Objectif 2023 : présentation d'un dossier dans le cadre du dispositif « Embellir votre quartier »

Prochaine réunion de la commission : le 29/11 à 19h

→ Le quartier LBFRR sera le prochain à être traité dans le cadre de la démarche « Embellir votre quartier ». La concertation devrait avoir lieu en 2023 mais les dates ne sont pas encore fixées.

Question des habitants :

- Un sans-abri est installé depuis un certain temps rue Saint-Maur juste à côté d'une école. Quelle action de la Mairie ?
- **Réponse de Nour Durand Rocher :** cette personne à la rue est bien connue des services de la Ville, toutefois il refuse d'être accompagné, les rapports sont très compliqués avec cette personne.
- Rue Duranti : quel projet d'aménagement > Projet de végétalisation très important.

Autres projets inter Conseil de quartier :

- Inter-CQ « Sympa » qui organise des « Apéros des Conseil de Quartier » chaque premier jeudi de chaque mois à la Maison de la Vie Associative et Citoyenne du 11^e, à 19h30.

- La nouvelle newsletter du Conseil de quartier : *Paris 11 Express*, le bulletin des conseils de quartier pour tout savoir : agendas, vie des commissions, retours en image... <https://paris11express.wixsite.com/my-site-1>

2. Espace canin : Suivi de la concertation avec le Collectif des usagers

Historique des travaux autour de l'espace canin. Le Conseil de quartier souligne l'insatisfaction des riverains et des propriétaires de chiens. Il est considéré que l'espace est trop petit pour le nombre de chiens accueillis, ce qui favorise les nuisances sonores.

À l'initiative de la Mairie du 11^e et de Joséphine Lanfranchi, un petit déjeuner « Espace canin » a été organisé entre le collectif d'usagers de l'espace canin et le Conseil de quartier, le jeudi 20 octobre dernier. Plusieurs points ont été abordés et les constats sont communs: la signalétique est insuffisante, l'état de propreté de l'espace, le manque de contrôle (l'espace étant utilisé par des personnes non propriétaires de chiens et en état d'ébriété la nuit).

➤ Réponse de Joséphine Lanfranchi, adjointe au Maire chargée de la Jeunesse et référente du quartier Léon Blum Folie Regnault :

Concernant la signalétique, la Mairie s'engage à envoyer la proposition d'affichage au conseil de Quartier la semaine qui suit la plénière. Les affiches seront ensuite fabriquées en dur et posées par la DEVE sur les deux côtés de l'espace canin.

Il a également été convenu que l'espace canin serait désormais fermé entre 7h et 22h afin de verbaliser les personnes à l'origine de nuisances sonores nocturnes pour les riverains.

Les élus ont rappelé que certaines demandes portées par le collectif, telles que la débitumation de l'ensemble de l'espace canin, représentaient un coût extrêmement élevé que la Mairie du 11^{ème} arrondissement n'était pas en mesure d'engager à ce stade. Les élus se sont, en revanche, engagés à ce que de petits travaux soient engagés afin d'embellir cet espace et à demander à la DEVE d'être plus vigilante s'agissant de l'entretien et de la propreté (réparation des endroits de l'espace canin où le sol était endommagé, travaux de peinture sur les bancs, remplacement des piquets de bois, mise en place d'un sol stabilisé sur les pieds d'arbres afin de protéger leur système racinaire des chiens qui avaient tendance à jouer avec et à creuser le sol).

3. Projet de revalorisation du bas-relief de l'ancienne fontaine « *Allégorie de la Liberté* »

Située sur la place Léon Blum (11^{ème}), à l'angle du boulevard Voltaire et de l'avenue Parmentier, la fontaine, **réalisée en 1982** par **Bernard FONQUERNIE**, (architecte en chef et Inspecteur général honoraire des Monuments Historiques), était surmontée **du bas-relief** en bronze « *Allégorie de la Liberté* », œuvre du sculpteur Italien **Marcello TOMMASI** (1928-2008).

En 2006, un projet de transformation et d'embellissement de la place est présenté aux habitants, prévoyant notamment *l'aménagement du square central et des squares latéraux en trois jardins conviviaux ouverts au public, traversés par des cheminements piétons, avec un renforcement de la végétation* ⁽¹⁾.

Messieurs Fonquernie et Tommasi ont alors été avisés qu'en raison du réaménagement de la Place Léon Blum leur œuvre serait **momentanément placée dans le Parc Floral de Paris (12^{ème})**.

En 2022, la commission Culture et Patrimoine, soutenue par la Cellule des conseils de quartier réussit à retrouver la trace du bas-relief : il est **entreposé** dans les **réserves** de la Ville de Paris situées **à Ivry sur Seine (94)**.

Une visite a pu avoir lieu le lundi 21 février 2022, en présence de quelques membres de la commission, des coordinateurs de la Cellule et de Monsieur Mathieu Rousset-Perrier, Conservateur du patrimoine (COARC, Conservation des Œuvres d'Arts Religieuses et Civiles, Direction des Affaires Culturelles).

Sensible au sort réservé à cette œuvre et à la mémoire de l'artiste, le Conseil de quartier souhaite la remettre en valeur en la réinstallant dans le 11^{ème}. Plusieurs pistes sont proposées (sous réserve des possibilités et contraintes techniques) :

- Dans le square Marcel Rajman
- Sur le boulevard Richard Lenoir
- Dans le jardin Louis Majorelle...

L'atelier conclut en appelant les participants de la plénière à voter dans l'urne située à la sortie de la salle pour se positionner sur le retour de cette œuvre d'art.

4. Vœu relatif aux nuisances engendrées par la monoactivité bistrotière

Le vœu relatif aux nuisances engendrées par la monoactivité bistrotière est présenté aux habitants présents à la plénière (*cf. annexe sur le site internet de la Mairie du 11^e*).

Réponse de Nour Durand Rocher, Conseiller de Paris, Conseiller d'arrondissement délégué à la sûreté, à la prévention et à la médiation.

Pour compléter la verbalisation des établissements lorsque des nuisances sont constatées d'autres mesures ont été mises en place :

→ Mise en place d'arrêtés préfectoraux d'interdiction de vente d'alcool la nuit, de consommation sur la voie publique et d'interdiction de transfert de licence 4.

Un arrêté préfectoral de 2008 interdit la vente d'alcool de 22h30 à 6h du matin sur les secteurs festifs de l'arrondissement et sa consommation sur un périmètre similaire.

Depuis 2016, afin de limiter la création de nouveaux débits de boissons dans le quartier, **le Préfet de Police a pris un arrêté à la demande du Maire, visant à interdire les transferts de licences IV autorisant les établissements à la vente de boissons alcoolisées**. Cet arrêté concerne les rues Saint-Maur, Oberkampf, **Lappe**, Jean-Pierre Timbaud, Moret, de Charonne (entre le n°8 à 48), et Roquette (entre Bastille et le boulevard Voltaire). Il a été complété en 2019 avec l'intégration de la rue Sedaine.

→ Mise en place dès 2017 d'une Commission de Régulation des Débits de Boissons

Celle-ci vise à concilier l'activité nocturne avec le droit à la tranquillité des habitants en permettant de renforcer la coordination entre les différents services de la Ville et de la Préfecture, d'intervenir en amont et de manière préventive auprès des établissements faisant l'objet de signalements, notamment grâce à un accompagnement par les pairs, représentés par les syndicats professionnels et en présence d'une association parisienne de défense des droits des riverains.

Les syndicats professionnels et une association parisienne et non locale participent en ce sens à cette commission pour éviter tout conflit potentiel dans le cadre de cette dernière.

Pour contrôler le respect de la réglementation par les établissements et leur clientèle, plusieurs dispositifs ont d'ores et déjà été mis en place (patrouilles mixtes sur les secteurs festifs, arrêtés interdisant le transfert de licence 4 sur certains secteurs du 11e, etc.).

Depuis sa mise en place, la Commission a permis de traiter le cas d'une vingtaine d'établissements « problématiques ».

➔ **Mise en place depuis 2021 d'une Cellule d'Écoute et de Traitement de Doléances « Débits de boissons »**

Celle-ci vise à centraliser les plaintes et signalements et lister les établissements dits problématiques pour assurer un suivi en lien avec le Commissariat de Police du 11^e et la DPMP, chacun dans le cadre de ses compétences. La Police Nationale étant compétente en matière de maintien de l'ordre public et de lutte contre les nuisances sonores liées à la diffusion de musique amplifiée. La DPMP étant compétente en matière de nuisances sonores liées à la présence d'une clientèle en terrasse et pour faire respecter le RET.

➔ **Rencontre régulières avec les associations de riverains**

Depuis le début de l'année 2022, plusieurs réunions ont eu lieu avec les représentants de collectifs de riverains, afin de faire le point sur la situation, et de travailler collectivement au maintien de l'équilibre entre activité économique, vie nocturne et tranquillité du voisinage.

Par ailleurs tous les signalements reçus en mairie sont systématiquement transmis à la Police Municipale et Nationale afin que des contrôles puissent avoir lieu.

Pour conclure, la Ville de Paris mobilise des moyens conséquents pour concilier l'activité économique, la tranquillité publique et le « droit au sommeil » des habitants.

Comme évoqué, un arsenal de mesure est mis en place et les riverains victimes de nuisances sont invités à continuer à les signaler via les outils existants qui ont montré leur efficacité au regard du nombre de procès-verbaux dressés cette année par la seule Police Municipale (**2595 PV, soit une moyenne de 8 PV par jour ou 55 PV par semaine**), sans compter les actions menées par la Police Nationale et la Préfecture de Police dans le cadre de leurs compétences.

Intervention d'une conseillère de quartier :

En effet des efforts en termes de sanction ont été faits toutefois il ne faut pas rentrer dans ce sujet uniquement par le biais de la sanction. La solution est davantage de lutter contre la monoactivité bistrotière et sur la sensibilisation.

Réponse de Joëlle Morel, Adjointe au Maire chargée du commerce, du développement économique et de l'emploi.

Le covid a bouleversé les usages de l'espace public. Il s'agit d'engager une réflexion afin d'éviter des conflits entre commerçants et riverains.

→ La nouvelle stratégie commerciale de la Ville de Paris

La nouvelle stratégie commerciale de la Ville de Paris permettra à la foncière Paris Commerce de préempter les murs. Il ne sera toutefois à priori pas possible de préempter les fonds de commerce et les baux, ce qui reviendrait à faire de la Ville de Paris un commerçant (gestion des stocks, dettes...).

Nous nous engageons à créer une commission locale qui permettra de donner les orientations commerciales que souhaitent mener l'arrondissement. Les riverains ne pourront pas être parties prenantes. Toutefois, il pourrait y avoir une pré-commission locale de quartier pour préparer la commission d'arrondissement.

Résultats du vote : 9 pour contre 5 abstentions. Le vœu est adopté

5. Vote du budget d'investissement

Conception et pose de panneaux signalétiques pédagogiques décrivant les différentes espèces d'arbres dans le square Maurice Gardette. Le Conseil de quartier souhaite voter une enveloppe de 1500€ pour la réalisation de ces panneaux.

Résultats du vote : 10 votes pour et 1 abstention.